

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 19 janvier 2024 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 29 décembre 2023.

2. MP Achat matériel de sport - Approbation conditions et mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-001 et le montant estimé du marché "Achat matériel de sport" à € 10.330,58 hors TVA ou € 12.500,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

3. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° A23-09969, le contact patient étant établi.

4. Facturation intervention - Réclamation

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° I23-00403 de 742,48 euros.

5. Démission volontaire pompier volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, sapeur-pompier volontaire au poste de secours de Ciney, à la date du 30 janvier 2024.

6. Mobilité de pompier volontaire vers une autre zone – Information fin de service

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'acter la fin de service pour mobilité vers la Zone Val de Sambre du caporal volontaire X du poste de Clermont en date du 31 octobre 2023.

7. Litige pompiers volontaires - Paiement arriérés de salaire

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de constater, en accord avec le Comptable spécial, que le budget 2024 permet de payer le solde d'arriérés de salaire de prestations exceptionnelles ainsi que les intérêts sur le paiement effectué fin décembre 2023 ; D'autoriser la liquidation de ce montant lors de la paie de février 2024.

8. Recrutement ouvrier – Recevabilité des candidatures

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer irrecevables les candidatures de Messieurs X ne disposant pas du diplôme requis ; De déclarer recevables les candidatures de Messieurs X.

9. Rapport statistiques 3ème trimestre 2023

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone prend connaissance du rapport trimestriel du Commandant pour le 3ème trimestre 2023.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

